

permis de verser, au cours de la dernière année, une somme supplémentaire de plus de 200 millions aux vieillards pensionnés. (*Applaudissements*)

Cette somme a profité aux pensionnés qui en avaient le plus besoin. Mon honorable ami qui, l'an dernier, m'a appelé «Scrooge», tiendra sûrement à profiter de l'occasion pour retirer cette parole. (*Applaudissements*)

M. Knowles: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a parlé du supplément de revenu garanti. Ma question a trait à l'augmentation de \$1.50 par mois qu'on accordera à compter de janvier. Le ministre trouvera-t-il un moyen d'accroître ce montant, vu que le coût de la vie a augmenté de 13 p. 100 depuis que la pension de vieillesse a été portée à \$75 par mois?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes en tout point conformés à la loi adoptée par le Parlement, lorsque nous avons accordé cette augmentation pour tenir compte de la hausse du coût de la vie. Sauf erreur, tous les députés ont jugé que nous avions adopté une mesure très importante lorsque nous avons prévu un rajustement de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti suivant le coût de la vie. On ne saurait changer cette disposition sans modifier la loi.

M. Knowles: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il nous reste à peine quelques minutes et déjà cinq ou six autres députés ont posé des questions sur ce sujet.

M. Knowles: Le ministre des Affaires des anciens combattants y a réussi hier par le truchement du budget supplémentaire.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA MAJORATION DES ALLOCATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants, mais en son absence le premier ministre suppléant pourrait peut-être y répondre. A la suite de l'annonce faite hier par le ministre des Affaires des anciens combattants concernant le relèvement des allocations d'invalidité des anciens combattants, le gouvernement songe-t-il à augmenter ces allocations?

[L'hon. M. MacEachen.]

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je signalerai immédiatement cette question au ministre.

LES TARIFS-MARCHANDISES

LES TAUX DU TARIF DE DÉTAIL ET L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉUNION AVEC LES DIRIGEANTS DU RAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il se peut que nous ne soyons pas ici dans quelques jours, j'aimerais savoir si le ministre a réussi à user de son initiative réputée pour organiser une réunion avec les dirigeants des chemins de fer en vue de régler le problème des taux du trafic de détail? Sinon, s'engagera-t-il à en organiser une même si elle devait avoir lieu pendant le congé de la Chambre?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que les chemins de fer soient prêts à discuter avec moi de l'attitude qu'ils adopteront à l'égard des diverses questions soulevées par les premiers ministres des provinces atlantiques. Je puis assurer à mon honorable ami que si la chose est possible, la réunion sera convoquée dans le plus bref délai pendant le congé. Nous n'attendrons pas la reprise simplement pour régler cette question, mais nous nous efforcerons d'obtenir les réponses aussi vite que possible.

M. Nowlan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il, à un moment ou l'autre, prendre l'initiative de fixer une date pour la réunion, ou attendrait-il que les fonctionnaires de la Compagnie de Chemin de fer se montrent disposés à le faire?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est une instance que présente actuellement le député.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND—LA CORRESPONDANCE AVEC LE COLONEL CHURCHILL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. Je lui en ai donné préavis. Étant donné que les avis de motion portant production de documents ne peuvent être étudiés